

GENDARMERIE NATIONALE			
Compagnie de gendarmerie départementale de Thionville			
BTA HETTANGE-GRANDE			
Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
00501	01834	2021	

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

VICTIME

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 3

Le mardi 09 novembre 2021 à 15 heures 20 minutes.

Nous soussigné Gendarme Anthony MEYER, Agent de Police Judiciaire en résidence à HETTANGE GRANDE
 Sous le contrôle de l'Adjudant Patrice CORNU, Officier de Police Judiciaire en résidence à HETTANGE GRANDE

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Vu les articles 10-2 à 10-6 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à HETTANGE GRANDE 57330, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE VICTIME			
Sexe	Nom	Prénom	
M	HOMBOURGER	René	
Situation de famille	Epoux		Validité état-civil
Marié(e)			Identité déclarée
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays	INSEE
13/11/1951	KUNTZIG 57970	France	57372
Adresse	1 Place Marie Louise		
Commune résidence et Code Postal	Pays	INSEE	
THONVILLE 57100	France	57672	
N° de téléphone	N° tph portable	Profession	Nationalité
	06.09.62.34.87	GERANT DE SOCIETE	Française
e-m@il			Fax

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne entendue n'accepte pas de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

ÉVALUATION PERSONNALISÉE

Au regard de l'évaluation personnalisée de la victime réalisée par nous, Gendarme Anthony MEYER, Agent de Police Judiciaire en résidence à HETTANGE GRANDE, aucune mesure particulière de protection ne nécessite d'être mise en oeuvre, à ce stade.

La personne entendue est informée qu'à tout moment de l'audition, une nouvelle évaluation et des mesures de protection pourront être décidées, à sa demande ou à notre initiative.

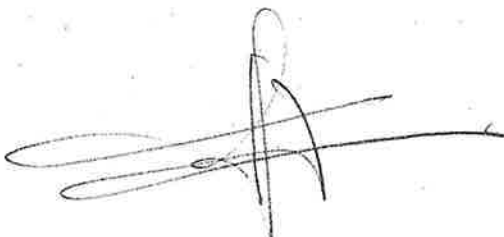
AUDITION

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

« Je me présente ce jour au bureau de votre unité afin de déposer plainte à l'encontre de la société WEILER situé à MORHANGE (57).

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire




Je suis propriétaire d'un chantier qui se trouve route de Hagen à EVRANGE (57). Le 27 mai 2018, je signe un contrat avec la société WEILER qui était en charge de viabiliser des routes pour un lotissement de 30 parcelles.

Vers mi-mai 2019, j'ai été informé d'une manière anonyme par un membre du personnel qui travaillait sur le chantier, qui est délégué du personnel de la section CGT, que d'important détournement de matériaux et de normes de sécurité ont été activement mises à mon détriment.

Les évacuations d'eaux, des égouts et les pentes d'écoulements ont été inversés de manière volontaire pour me porter préjudice.

Après cet échange, nous avons fait arrêter le chantier et avons procédé à des vérifications qui ont été réalisé par des experts. Ces vérifications ont constaté et confirmé les propos du témoin anonyme. Cette personne a ensuite été licenciée par sa société pour avoir informé ses clients des escroqueries qu'ils subissaient.

Il a fallu engager une autre entreprise pour effectuer de nouveaux travaux afin de réparer les dégâts causé par la société WEILER.

Je me retrouve aujourd'hui avec une absence de conformité totale et de graves nuisances de refoulements dégoûts dans les habitations.

L'entreprise WEILER et le bureau d'étude SIM, responsable des travaux, de leur réception et conformité, ont volontairement pratiqué une escroquerie de grande ampleur sur les matériaux et les installations.

L'entreprise WEILER a muté le jour même de la découverte son directeur, M LETAIEFF, afin qu'il ne puisse pas justifier les pratiques de l'entreprise qui sont des vols et des détournements de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Ce qui m'est en cause les services le COMCOM de CATTENOM ainsi que le maire d'ÉVRANGE qui se retrouve en difficulté face à cette situation.

A ce jour, plus de quinze familles se retrouvent avec de graves refoulements dégoûts dans leurs habitations. Du fait que l'entreprise et le bureau d'étude ont volontairement, au niveau des réseaux, inversé la pente afin qu'elle ne s'écoule pas dans le canal principal mais à l'intérieur des habitations.

De plus, le bureau d'étude comme l'entreprise établissent de fausses attestations de conformité, qui sont encadrés par la loi, sur les réseaux électriques.

Le président du groupe WEILER, M HINTZY, a été informé directement le 20 mai 2019.

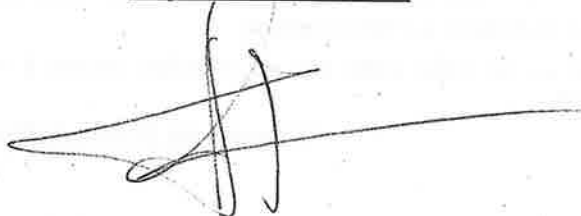
Le directeur général du groupe VINCI Grand-est dont dépend l'entreprise WEILER a suspendu sur le champ le directeur et s'est engagé à prendre toutes les malversations et défauts sur le chantier et de ne pas évoquer la situation du licenciement du délégué syndical qui a travaillé sur le chantier (témoin anonyme).

Le directeur actuel, M. DAMIEN, qui devait suivre les engagements de sa hiérarchie, qui vu l'ampleur de l'escroquerie et des terribles nuisances pour les occupants, ne les assume pas.

Le but de la pratique de ces entreprises et bureau d'étude sur ce type de dossier d'un montant de 2 millions d'euros par exemple, n'est pas d'avoir une marge de 20 % mais le double en utilisant des procédés mafieux. Ils considèrent que ce type d'agissement sera classé comme commercial et non pénal, ce qui est complètement faux. Ils pensent être intouchables. Ces pratiques sont fréquentes dans les grands groupes.

Ce qui fait subir d'énormes difficultés et engendrent de graves répercussions au maire d'ÉVRANGE, la collectivité et moi-même, qui sommes des personnes indépendantes face à ces personnes multinationales. C'est pour cette raison que le témoin anonyme doit être retrouvé afin d'apporter son témoignage afin que ces sociétés soit punis pour avoir licencié cet homme et pour leurs agissements lors des chantiers.

La personne entendue



L'Agent de Police Judiciaire



Les fournisseurs des micros-stations d'épurations individuels par maison d'habitation ont retiré leur garantie du fait de ces malversations.

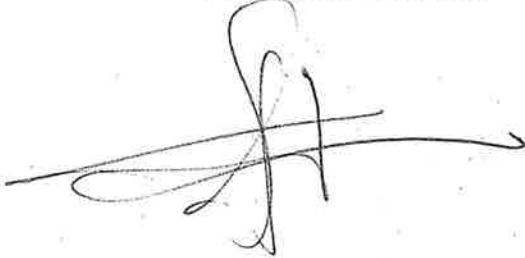
On estime mon préjudice financier à 300 000 euros. »

Avons informé la victime que sa situation relève du tribunal civil. Avons invité cette dernière à se diriger vers celle-ci via son assurance et sa responsabilité civile.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A HETTANGE GRANDE 57330, le 09 novembre 2021 à 15 heures 55 minutes.

La personne entendue

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

L'Agent de Police Judiciaire

A smaller, more compact handwritten signature in black ink, with a distinct loop and a short horizontal stroke.

